

**AMENDEMENTS ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE NATIONALE LORS DE
L'ANALYSE DU PROJET DE LOI PORTANT FIXATION DU BUDGET GENERAL
DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI POUR L'EXERCICE 2023/2024**

A l'occasion de l'analyse et de l'adoption du projet de loi susmentionné, les amendements suivants ont été adoptés par l'Assemblée nationale :

1. AMENDEMENTS DE FORME

1.1 AMENDEMENTS DE FORME SUR LE CADRE LEGAL

N°	Matière amendée	Amendements	Motivation
1	Dans tout le document du projet de loi	Faire une taille de police « Tahoma 11 » là où c'est possible.	Pour que le document soit bien lisible.
2	Au niveau du titre du projet de loi	Faire un interligne simple et les espacements normaux et le titre devient comme suit : « PROJET DE LOI N°1/... DU .../.../2023 PORTANT FIXATION DU BUDGET GENERAL DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI POUR L'EXERCICE 2023/2024 ».	Correction de forme.
3	Au niveau des visas, - 10 ^{ème} visa - 13 ^{ème} visa - 21 ^{ème} visa - 23 ^{ème} visa	- Ecrire « réglementation » au lieu de « règlementation » et faire de même partout où cela apparaît ; - Mettre un point-virgule « ; » à la fin ; - Ecrire « Code » au lieu de « codes » ; - Faire un espacement normal le dernier mot et le point-virgule.	-Correction d'orthographe ; -Idem ; -Idem ; -Correction de forme.

N°	Matière amendée	Amendements	Motivation
4	En dessous des visas	Ecrire « Nationale » en commençant par une lettre minuscule.	Abus de majuscule.
5	En dessous du mot « promulgue »	Supprimer le numéro de la page « 9 » et commencer la numérotation à partir de « 2 » sur la page suivante.	Meilleure forme.
6	Au niveau des articles 1, 2 et 3	Enlever le caractère « gras » sur les libellés des articles.	Meilleure forme et harmonisation avec les autres articles.
7	Au niveau des tableaux des articles 1, 2 et 3	Mettre des quadrillages séparant les colonnes et au niveau des lignes des grandes masses.	Pour faciliter la lecture.
8	Au niveau du tableau de l'article 1	Mettre en gras les montants du compte « 76-Impôts et taxes exonérés ».	Meilleure forme et harmoniser avec les grandes masses.
9	Au-dessus de l'article 4	Aligner le titre au même niveau que les articles et faire de même partout où cela apparaît.	Meilleure forme.
10	Article 4	Faire l'espacement normal entre le groupe de mots « Article 4 : » et son contenu et faire de même partout où cela apparaît.	Correction de forme.
11	Article 13, 2 ^{ème} ligne	Aligner la 2 ^{ème} ligne au même niveau que la 1 ^{ère} et faire de même partout où cela est nécessaire.	Correction de forme.
12	Article 22, 1 ^{ère} ligne	Insérer le mot « les » entre les mots « Toutes » et « conventions ».	c'est une omission.
13	Article 24	Justifier le contenu de l'article et faire de même partout où cela est nécessaire.	Correction de forme.

N°	Matière amendée	Amendements	Motivation
14	Article 34, - alinéa 1, 2 ^{ème} et 3 ^{ème} lignes - alinéa 2, 1 ^{ère} et 2 ^{ème} lignes - alinéa 2, 2 ^{ème} ligne	- Ecrire les mots « Statut, Général et Fonctionnaires » en commençant par les lettres minuscules et faire de même partout où cela est nécessaire ; - Ecrire tous les mots « Etablissements, Publics, Caractère, Administratifs, Industriel, Commercial, Personnalisées, Social » en commençant par les lettres minuscules et faire de même partout où cela est nécessaire ; - Insérer le mot « les » entre les mots « que » et « Administrations ».	-Abus de majuscules ; -Idem ; -Ajout utile.
15	Article 36, alinéa 1, 1 ^{ère} ligne	Ecrire le mot « événement » au lieu de « èvenement ».	Correction d'orthographe.
16	Article 44	Ecrire les mots « Compte » et « Général » en commençant par des minuscules.	Abus de majuscules.
17	Article 49, 3 ^{ème} ligne	Ecrire le mot « paiement » avec un « s ».	Correction d'orthographe.
18	Article 55, 1 ^{ère} ligne	- Ecrire « 2023/2024 » au lieu de « 2023-2024 » et faire de même partout où cela apparaît ; - Supprimer la virgule après le mot « exportation ».	- Meilleure forme et harmonisation ; - Erreur de ponctuation.
19	Article 59	Commencer les énumérations par des lettres minuscules et faire de même partout où cela est nécessaire.	Abus de majuscules.
20	Article 62, 1 ^{ère} ligne	Supprimer le mot « de » après le nombre « 81 ».	Erreur de frappe.
21	Article 64, point b)	Mettre des points virgules à la fin de la 3 ^{ème} et 4 ^{ème} énumérations.	Erreur de ponctuation.
22	Article 74, point 5, 2 ^{ème} ligne	Mettre au même niveau le contenu de la 2 ^{ème} ligne à la 1 ^{ère} ligne.	Meilleure forme.

N°	Matière amendée	Amendements	Motivation
23	Article 81 devenu 80 - 2 ^{ème} tiret - 3 ^{ème} tiret	- Mettre un « point-virgule » après le mot « et » ; - Mettre « un point » après le mot « garage ».	-Erreur de ponctuation ; -Idem.
24	Article 85 devenu 84, alinéa 2	Ajouter un « s » sur le mot « importée ».	Correction d'orthographe.
25	Article 95 devenu 94, 1 ^{er} tiret	Ecrire « (235 000 BIF) » au lieu de « 235 000 B ».	Correction d'unité monétaire.
26	Article 107, devenu 106, alinéa 1, point 3.	Ecrire le mot « Fiscal » en commençant par une lettre minuscule.	Abus de majuscule.
27	Article 108, devenu 107 alinéa 1, point 1, 1 ^{ère} ligne	Ecrire le groupe de mots « Les jetons » en commençant par une lettre minuscule.	Abus de majuscule.
28	Article 122, devenu 121, au niveau du tableau	Faire un tableau avec quadrillage pour la séparation des colonnes et des lignes.	Meilleure forme.
29	Article 123, devenu 122	Mettre un point à la fin de l'article.	Oubli de ponctuation.
30	Article 150, devenu 149, point 1	Mettre un point-virgule à la fin de la 2 ^{ème} ligne.	Correction de ponctuation.
31	Article 152 devenu 150	Re-numéroter les articles.	Dans le projet de loi, aucun article ne porte le numéro 151.
32	Article 157 devenu 156, 1 ^{ère} ligne	Après « 2023/2024 » mettre « , » au lieu de « ; ».	Correction de ponctuation.
33	Article 172 devenu 171	Enlever le caractère gras sur les numéros des énumérations.	Correction de forme.
34	Au niveau des signataires	Ecrire « Fait à Gitega, le ... juin 2023 » au lieu de « Fait à Gitega, le / /2023 ».	Meilleure présentation.

1.2. AMENDEMENTS DE FORME SUR LES TABLEAUX

1.2.1. AMENDEMENTS DE FORME SUR LE POINT 2.2 : VENTILATION DES RECETTES

N°	Matière amendée	Amendement	Motivation
35	Page 39 Code : 7111200	Ecrire « impôt » au lieu de « impot » et harmoniser partout où cela apparaît.	Correction d'orthographe.
36	Page 39 Code : 71414	Ecrire « appliquées » au lieu de « appliqués ».	Correction d'orthographe.
37	Page 40 Code : 7142815	Ecrire « antipollution » au lieu de « anti-pollution » et harmoniser partout où cela apparaît.	Correction d'orthographe.
38	Page 40 Codes : 71483 et 7148300	Ecrire le groupe de mots « d'immeuble » au lieu de « de immeuble ».	Correction d'orthographe.
39	Page 42 Code : 7322101	Ecrire « Filets » au lieu de « Files ».	Correction d'orthographe.
40	Page 42 Code : 7322703	Ecrire « BURUNDAIS » au lieu de « BURUDAIS ».	Correction d'orthographe.
41	Page 42 Code : 7322706	- Ecrire « Entrepreneuriat » au lieu de « Etrepreneriat » ; - Séparer le mot « Entrepreneuriat » et le mot « agropastoral ».	- Correction d'orthographe ; - Idem.
42	Page 42 Code : 7322708	Ecrire « agricole » au lieu de « agropastoral ».	Correction d'orthographe.
43	Page 42 7322713	Ecrire « l' » entre les mots « à » et « énergie ».	Ajout utile.
44	Page 43 Code : 7322866	Ecrire « intégration » au lieu de « integration ».	Correction d'orthographe.
45	Page 44	Ecrire « redevance » au lieu de « redevence », et harmoniser partout	Correction d'orthographe.

N°	Matière amendée	Amendement	Motivation
	Code : 72134	où cela apparaît.	
46	Page 45 Code : 72337	Ecrire « Conteneurs » au lieu de « contenairs » et harmoniser partout où cela apparaît.	Correction d'orthographe.
47	Page 45 Code : 7233808	Ecrire « duplicata » au lieu de « diplicata ».	Correction d'orthographe.
48	Page 46 Code : 7280002	Séparer le mot « infrastructures » du mot « publiques ».	Bonne mise en forme.
49	Page 46 Code : 7880100	- Ecrire « indûment » au lieu de « indument » ; - Ecrire « perçu » au lieu de « perçus ».	- Correction d'orthographe ; - Idem.

1.2.2. AMENDEMENTS DE FORME SUR LE POINT 2.3 :

CLASSIFICATION ECONOMIQUE DES DEPENSES PAR MINISTERE

N°	Matière amendée	Amendement	Motivation
50	Page 47 Code : 611	Mettre un trait d'union entre « sous » et « statut », et harmoniser partout où cela apparaît.	Correction d'orthographe.
51	Page 47 Code 612	Mettre un trait d'union entre « sous » et « contrat », et harmoniser partout où cela apparaît.	Correction d'orthographe.
52	Page 47 621	Supprimer le « s » sur le mot « missions », et harmoniser partout où cela apparaît.	Correction d'orthographe.

1.2.3. AMENDEMENTS DE FORME SUR LE POINT 2.10 : LES PREVISIONS DES

RECETTES ET DES DEPENSES DES BUDGETS DES PRETS

N°	Matière amendée	Amendement	Motivation
----	-----------------	------------	------------

53	Page 227	Ecrire « MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AGRICULTURE ET L'ELEVAGE ».	Erreur de frappe.
----	----------	--------------------------------------------------------------------------------	-------------------

2. AMENDEMENTS DE FOND

2.1. AMENDEMENTS DE FOND SUR LE CADRE LEGAL

N°	Matière amendée	Amendement	Motivation
1	Au-dessus du titre du projet de loi, à droite	Supprimer le groupe de mots « <u>LOI DES FINANCES 2023-2024</u> » et faire de même partout où cela apparaît.	Ajout inutile.
2	Au niveau des visas : 2 ^{ème} visa devenu 4 ^{ème} visa	Supprimer le 2 ^{ème} visa et le remplacer par le visa libellé comme suit : « Vu la Loi organique n°1/21 du 27 juin 2022 portant modification de la Loi Organique n°1/04 du 20 février 2017 portant missions, organisation, composition, instruction, condition de service et fonctionnement de la Force de Défense Nationale du Burundi ».	C'est la loi en vigueur.
3	Au-dessus de l'article 1	- Supprimer les points « 2. » et « 2.1.1 » et leurs libellés ; - Ecrire « TITRE I : » au lieu de « 2.1. » au point 2.1.	-Ajout inutile ; -Meilleure numérotation.
4	Article 1, - au niveau du libellé - au niveau du tableau, • compte 71, 72, Dons, 74	- Reformuler l'article comme suit : « Les ressources du budget général de l'Etat pour l'exercice 2023/2024 s'élèvent à 3 224 071 350 855 BIF et se répartissent comme suit : » ; -Enlever respectivement les lettres qui commencent : A), B), C), D) et E) ; -Ecrire « IMPOTS SUR LES BIENS ET SERVICES » au lieu de « IMPOTS »	-Meilleure formulation ; -Ajout inutile ; -Se conformer au plan. comptable

N°	Matière amendée	Amendement	Motivation
	<p>et 78</p> <ul style="list-style-type: none"> • compte 714 • au niveau du compte « C) DONS » • au niveau du compte 7312 DONS BUDGETAIRES • au niveau du compte 73 DONS EN CAPITAL » 	<p>INTERIEURS SUR LES BIENS & SERVICES » ;</p> <p>- Ecrire « 73 DONS » au lieu de « C) DONS » ;</p> <p>-Ecrire « 731 DONS BUDGETAIRES » au lieu de « 7312 DONS BUDGETAIRES » ;</p> <p>- Ecrire « 732 DONS EN CAPITAL » au lieu de « 73 DONS EN CAPITAL » et interchanger les deux lignes en commençant par 731 puis 732.</p>	<p>national ;</p> <p>-Ajout du numéro de compte conformément au plan comptable national ;</p> <p>-Se conformer au plan comptable national ;</p> <p>-Idem.</p>
5	Au-dessus de l'article 2	Supprimer le point « 2.1.2. » et son libellé et ajuster la numérotation des points qui suivent dans l'ordre chronologique.	Ajout inutile.
6	<p>Article 2,</p> <ul style="list-style-type: none"> - au niveau du libellé - au-dessus du compte 62 - en dessous du compte 63 - au-dessus du 	<p>Reformuler l'article comme suit : « Les dépenses du budget général de l'Etat pour l'exercice 2023/2024 s'élèvent à 3 952 997 040 571 BIF et se répartissent comme suit : » ;</p> <p>-Ecrire « 2. ACHAT DE BIENS ET SERVICE » au lieu de « ACHAT DE BIENS ET SERVICE » ;</p> <p>-Déplacer les comptes 644 et 648 ainsi que leurs contenus et les mettre dans le chapitre des intérêts, après le compte 642 ;</p> <p>-Ecrire « 3. INTERETS » au lieu de</p>	<p>-Meilleure numérotation ;</p> <p>-Idem ;</p> <p>-Respect du regroupement des comptes du même chapitre ;</p> <p>-Meilleure</p>

N°	Matière amendée	Amendement	Motivation
	compte 641 - au-dessus du compte « 272 TIRAGES SUR EMPRUNTS »	« INTERETS » ; -Insérer une ligne libellée comme suit : « DEPENSES D'INVESTISSEMENT SUR LES RESSOURCES EXTERIEURES » et mettre les montants correspondants pour 2022/2023, 2023/2024 et leur variation.	numérotation ; -Ajout utile et clarté.
7	Au-dessus de l'article 3	Supprimer la numérotation « 2.1.3 » et son contenu.	Ajout inutile.
8	Au-dessus de l'article 4	Remplacer la numérotation « 2.1.4 » par « TITRE II » et libeller le titre comme suit : « DES DISPOSITIONS GENERALES PORTANT GESTION DES DEPENSES ET DES RECETTES ».	Meilleure numérotation et tenir compte du contenu des articles.
9	Article 29	Reformuler l'article comme suit : « La passation de tous les marchés de fournitures, travaux et services conformément aux règles et procédures en rapport avec le code des marchés publics est décentralisée dans les communes et provinces. Un marché de fournitures, de travaux et de services ne dépassant pas un montant d'un milliard de francs Burundi (1 000 000 000 BIF) est ouvert au profit des entreprises, fournisseurs et prestataires œuvrant dans la commune et/ou province dans lesquelles le marché s'exécute avant la brèche à la concurrence nationale en cas d'absence d'offres conformes. En cas d'offres techniques et financières égales, les sociétés coopératives sont prioritaires ».	Pour renforcer le développement communautaire.
10	Article 34, alinéa 2	Supprimer la dernière phrase.	Détails à mettre dans le décret.
11	Article 35, alinéa	Après le mot « santé » ajouter le groupe de mots	Le ministère en charge de

N°	Matière amendée	Amendement	Motivation
	1, 2 ^{ème} ligne	« de l'agriculture ».	l'agriculture va procéder aussi au recrutement.
12	Article 36, alinéa 1	Reformuler l'alinéa comme suit : « Les jetons de présence des commissions techniques /comités de pilotage, créés pour un événement ou une activité ponctuelle sont supprimés sauf pour les commissions permanentes, multisectorielles, mises en place par loi, décret ou arrêté ».	L'arrêté existe déjà.
13	Article 38, alinéa 2	Reformuler l'alinéa comme suit: « Une copie du document de transfert de chaque véhicule cédé doit être remise au ministère en charge des finances ».	Pour plus de clarté.
14	Article 40	Reformuler l'article comme suit : « Les achats des vivres, des non vivres et fournitures utilisés par les écoles fondamentales et post-fondamentales ainsi que les vivres destinés aux cantines scolaires sont ouverts au marché local « au niveau communal ou provincial » avant d'être étendus sur le marché national en cas de non satisfaction de la demande par offre communale ou provinciale ».	Pour plus de précision et de clarté.
15	Article 41, 3 ^{ème} ligne	Remplacer le groupe de mots « taxe sur la valeur ajoutée comprise (150 000 000 BIF TVAC) » par le groupe de mots « (150 000 000 BIF) hors taxe sur valeur ajoutée (HTVA) ».	Compte tenu de la hausse du prix sur le marché.
16	Au-dessus de l'article 56	Remplacer la numérotation « 2.1.5 » par « TITRE III ».	Meilleure numérotation.
17	Article 59, - au point a) • 2 ^{ème} tiret	- Reformuler le tiret comme suit : « les boissons alcoolisées et non alcoolisées produites localement selon les catégories suivantes : 1° les bières : 1 % du prix ex-usine ; 2° les limonades : 0,5% du prix ex-usine ; 3° les jus de toute nature: 0,5% du	-Elargissement de l'assiette fiscale et équité ;

N°	Matière amendée	Amendement	Motivation
	<ul style="list-style-type: none"> • 3^{ème} tiret • 6^{ème} tiret 	<p>prix ex- usine ;</p> <p>4° les vins : 2% du prix ex-usine ;</p> <p>5° les liqueurs : 5% du prix ex-usine.</p> <p>-Remplacer « 0,42% » par « 1% » ;</p> <p>- Ecrire « les cigarettes achetées auprès des fabricants locaux » au lieu de « achat des cigarettes auprès des fabricants locaux ».</p>	<p>-Augmentation des recettes ;</p> <p>-Meilleure formulation.</p>
18	Article 63	<p>Ajouter un 3^{ème} alinéa libellé comme suit :</p> <p>« Une ordonnance du ministre ayant les finances dans ses attributions précise les modalités d'application ».</p>	Pour plus de clarté.
19	Article 70, 1 ^{ère} ligne	<p>Ajouter le groupe de mots « de l'article 22 » entre les groupes de mots « aux dispositions » et « de la loi ».</p>	Précision utile.
20	Article 72	Supprimer l'article	L'article est en contradiction avec les conventions internationales.
21	Article 81 devenu 80, -alinéa 2	<p>- Reformuler le 2^{ème} alinéa comme suit :</p> <p>Les frais d'acquisition de cette carte sont fixés comme suit :</p> <p>a) agence de transport intérieur terrestre :</p> <p>- par voitures : 250 000 BIF ;</p> <p>- par minibus : 500 000 BIF ;</p> <p>- par bus : 1 000 000 BIF ;</p> <p>- des marchandises par des poids lourds: 1 500 000 BIF ;</p> <p>b) agence de transport international</p>	Pour intégrer les éléments d'ordonnance y relative.

N°	Matière amendée	Amendement	Motivation
		<p>terrestre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - par voiture, enregistrée à l'étranger : 200 USD ; - par voiture, enregistrée au Burundi: 250 000 BIF ; - par minibus, enregistrée à l'étranger : 400 USD ; - par minibus, enregistrée au Burundi : 500 000 BIF ; - par bus, enregistrée à l'étranger: 400 USD ; - par bus, enregistrée au Burundi : 1 000 000 BIF ; - des véhicules importés de l'étranger: 2 000 000 BIF ; - des marchandises par des poids lourds, enregistrée au Burundi : 4 000 000 BIF ; - des marchandises par des poids lourds, enregistrée à l'étranger : 2 000 USD ; <p>c) agence de vente des billets d'avion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - agence étrangère de voyage aérien : 1 000 USD ; - agence nationale de voyage aérien: 1 000 000 BIF. <p>d) bateaux navigants dans les eaux intérieures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - bateaux de pêche artisanal : 10 USD ; - bateaux de pêche industriel : 50 USD ; - bateaux de plaisance transportant moins de 5 personnes : 50 USD ; 	

N°	Matière amendée	Amendement	Motivation
	Après l'alinéa 2	<p>- bateaux de plaisance transportant 5 personnes et plus : 100 USD ;</p> <p>- bateaux commerciaux à capacité inférieure à 100 tonnes : 45 USD ;</p> <p>- bateaux commerciaux à capacité > 100 tonnes et ≤ 500 tonnes : 200 USD ;</p> <p>- bateaux commerciaux à capacité > 500 tonnes et ≤ 1000 tonnes : 300 USD ;</p> <p>- bateaux commerciaux à capacité >1 000 tonnes : 500 USD.</p> <p>e) établissement d'autoécoles : 1 000 000 BIF.</p> <p>f) établissement d'un garage : 1 500 000 BIF.</p> <p>g) un professionnel de transport individuel : 500 000 BIF.</p> <p>- Ajouter un 3^{ème} alinéa libellé comme suit : « Les chauffeurs individuels qui ne sont pas employés dans les agences de transport des véhicules importés, ne sont pas concernés par la carte d'agrément. Cependant, ils doivent être en possession d'une quittance de paiement à l'OBR d'un montant de cinquante mille francs Burundi (50 000 BIF) chaque fois qu'ils apportent un véhicule ».</p> <p>Ajouter un 4^{ème} alinéa libellé comme suit : « La requête d'ouverture est adressée au ministre ayant en charge les transports, accompagnée des documents et informations suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - registre de commerce ; - numéro d'identification fiscale ; - adresse physique, électronique et 	<p>-Pour plus de clarté ;</p> <p>-Idem.</p>

N°	Matière amendée	Amendement	Motivation																								
		<p>contact.</p> <p>Les modalités d'obtention de la carte d'agrément sont déterminées par une ordonnance du ministre ».</p>																									
22	<p>Article 83 devenu 82,</p> <p>- alinéa 1</p> <p>- alinéa 2</p>	<p>-Remplacer le groupe de mots « d'un permis » par le groupe de mots « d'une licence » ;</p> <p>-Reformuler le 2^{ème} alinéa comme suit :</p> <p>« Les catégories et les frais y relatifs sont déterminés comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="570 1003 1141 1430"> <thead> <tr> <th>Etablissement commercial</th> <th>Modèle</th> <th>Catégorie</th> <th>Ajout par rapport au prix officiel</th> <th>Montant à payer</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="5">Débit de boissons</td> <td>A</td> <td>-</td> <td>0</td> <td>50 000</td> </tr> <tr> <td rowspan="3">B</td> <td>B1</td> <td>1-200</td> <td>1 000 000</td> </tr> <tr> <td>B2</td> <td>201-500</td> <td>2 000 000</td> </tr> <tr> <td>B3</td> <td>501-1000</td> <td>3 000 000</td> </tr> <tr> <td>C</td> <td>-</td> <td>1001 et plus</td> <td>4 000 000</td> </tr> </tbody> </table>	Etablissement commercial	Modèle	Catégorie	Ajout par rapport au prix officiel	Montant à payer	Débit de boissons	A	-	0	50 000	B	B1	1-200	1 000 000	B2	201-500	2 000 000	B3	501-1000	3 000 000	C	-	1001 et plus	4 000 000	<p>-Terme adéquat ;</p> <p>-Elargir l'assiette fiscale.</p>
Etablissement commercial	Modèle	Catégorie	Ajout par rapport au prix officiel	Montant à payer																							
Débit de boissons	A	-	0	50 000																							
	B	B1	1-200	1 000 000																							
		B2	201-500	2 000 000																							
		B3	501-1000	3 000 000																							
	C	-	1001 et plus	4 000 000																							
23	Article 85 devenu 84, 3 ^{ème} ligne	<p>Reformuler la dernière phrase comme suit :</p> <p>« Le montant de la taxe spécifique applicable est de « quarante franc Burundi (40 BIF) par tige de cigarette ».</p>	Eviter l'augmentation excessive de la taxe.																								
24	Article 95 devenu 94, 2 ^{ème} tiret	Ajouter le mot « passport » avant le groupe de mots « de service ».	Pour plus de précision.																								
25	Article 102 devenu 101, alinéa 1, 1 ^{ère} ligne	Après le mot annexe, remplacer « à » par « de ».	Correction de grammaire.																								

N°	Matière amendée	Amendement	Motivation
26	Article 108 devenu 107, alinéa 1, point 1, 3 ^{ème} ligne	Reformuler la phrase comme suit : « Une ordonnance du ministre ayant les finances dans ses attributions précise les modalités d'application ».	Précision utile.
27	Article 113 devenu 112	<p>Supprimer le 2^{ème} alinéa et le remplacer par un autre alinéa libellé comme suit :</p> <p>« Le montant d'imposition forfaitaire annuel est fixé comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - agence de transport international routier des personnes par véhicules de moins de trente (30) places assises, enregistrée au Burundi : 100 000 BIF ; - agence de transport international routier des personnes par véhicules de plus de trente (30) places assises, enregistrée au Burundi : 200 000 BIF ; - agence de transport international routier des personnes par véhicules de moins de trente (30) places assises, enregistrée à l'étranger : 60 dollars américains (USD) ; - agence de transport international routier des personnes par véhicules de plus de trente (30) places assises, enregistrée à l'étranger : 150 dollars américains (USD) ; - agence de transport international routier des véhicules importés de l'étranger : 400 000 BIF ; - agence de transport international routier des marchandises par des poids lourds, enregistrée au Burundi : 800 000 BIF ; - agence de transport des véhicules importés de l'étranger : 2 000 000 BIF ; <p>- Ajouter deux alinéas libellés comme suit :</p> <p>« La date limite de paiement de ce régime d'imposition forfaitaire est fixée au 31/03/2024 avec une amende de cinquante pour cent (50%) pour les retardataires ».</p>	<p>Pour intégrer le tarif d'imposition énuméré dans l'ordonnance.</p> <p>-Pour plus de clarté ;</p>

N°	Matière amendée	Amendement	Motivation
	Après l'alinéa 2 reformulé	« Les agences de transport se créent et s'administrent dans le respect de la législation en vigueur ».	-Idem.
28	Article 117 devenu 116, 1 ^{ère} ligne	Ecrire « de certains produits » au lieu de « des produits ».	Les ventes concernent certains produits.
29	Article 125 devenu 124	Reformuler l'article comme suit: « L'assiette de la Taxe sur les Activités Financières (TAF) est constituée par le produit net bancaire ou financier qui est déterminé selon les référentiels comptables édictés par la Banque de la République du Burundi ».	Pour imposer le revenu net au lieu du revenu brut.
30	Article 128 devenu 127, 1 ^{er} tiret	Remplacer le groupe de mots « du bénéficiaire du prêt » par le mot « du prêteur » et le 1 ^{er} tiret est libellé comme suit : « l'encaissement ou l'inscription du montant des intérêts au crédit du compte du prêteur, des avances et opérations assimilées ».	Pour plus de clarté.
31	Article 140 devenu 139, - alinéa 1 -alinéa 2, 1 ^{ère} ligne	-Reformuler l'alinéa comme suit : « Au titre de la gestion budgétaire de l'exercice 2023/2024, les personnes physiques qui réalisent un chiffre d'affaires annuel inférieur ou égal à vingt-cinq millions de francs Burundi (25 000 000 BIF) sont tenues de souscrire à la déclaration trimestrielle. Le taux d'imposition est fixé au taux unique de 0,3% du chiffre d'affaires trimestriel » ; -Ecrire « 25 000 000 BIF » au lieu de « 25 000 000 ».	- Pour plus de clarté ; - Idem.
32	Au-dessus de l'article 141 devenu 140	Remplacer la numérotation « 2.1.6 » par « TITRE IV ».	Meilleure numérotation.

N°	Matière amendée	Amendement	Motivation
33	Article 141 devenu 140, 3 ^{ème} et 4 ^{ème} lignes	Reformuler la dernière phrase comme suit : « Les fonds engagés pour la réalisation des activités par les communes sont transférés sur leurs comptes ».	Pour plus de précision.
34	Au-dessus de l'article 145 devenu 144	Remplacer la numérotation « 2.1.7 » par « TITRE V ».	Meilleure numérotation.
35	Article 149 devenu 148, dernier alinéa	Supprimer cet alinéa.	Ajout inutile.
36	Au-dessus de l'article 159 devenu 157	Remplacer la numérotation « 2.1.8 » par « TITRE VI ».	Meilleure numérotation.
37	Article 167 devenu 165, 1 ^{ère} ligne	Remplacer « 2022/2023 » par « 2023/2024 ».	Actualisation de l'exercice budgétaire.
38	Article 172 devenu 170, - point 2, 1 ^{ère} ligne - point 3, 1 ^{ère} ligne	-Remplacer le groupe de mots « ont jugées » par le groupe de mots « sont jugées » ; -Remplacer le groupe de mots « à l'alinéa 2 de l'article 54 de la présente loi » par « à l'alinéa 2 de l'article 55 de la loi relative aux procédures fiscales et non fiscales ».	Correction grammaticale. Correction de renvoi.
39	Article 176 devenu 174, dernier alinéa	Reformuler l'alinéa comme suit : « Nonobstant les dispositions de l'alinéa premier du présent article, les impositions établies conformément à l'article 66 aux points 1°, 2° et 4° de la loi relative aux procédures fiscales et non fiscales sont immédiatement exigibles ».	Précision de la loi de renvoi.
40	Après l'article 182 devenu 180	Insérer un nouvel article 181 libellé comme suit: « Au titre de la gestion budgétaire 2023/2024, les détails des recettes et des dépenses du	Pour annoncer les détails du budget contenus dans les points de 2.2 à 4.

N°	Matière amendée	Amendement	Motivation
		budget général de l'Etat sont mentionnés dans les tableaux qui suivent : » et renuméroter les articles suivants.	
41	Article 183 devenu 182	Reformuler l'article 182 comme suit: « Au titre de la gestion budgétaire 2023/2024, les budgets annexes au budget général de l'Etat sont constitués par les budgets des communes, des hôpitaux, des sociétés et établissements publics à caractère industriel, commercial ou social ».	Intégration des annexes dans le budget général de l'Etat.
42	Articles 183 et 184 devenus respectivement 182 et 183	Déplacer ces deux articles et leurs contenus pour les mettre au-dessus de la partie des signataires.	Meilleur emplacement.
43	Au-dessus de la partie des signataires	Supprimer les quatre lignes se trouvant au-dessus du lieu des signataires.	Ajout inutile.

2.2. AMENDEMENTS DE FOND SUR LES TABLEAUX

2.2.1. AMENDEMENT AU NIVEAU DU TABLEAU DU POINT 2.2 : VENTILATION DES RECETTES

N°	Matière amendée	Amendement	Motivation
44	Au niveau titre du tableau	Remplacer « 2.2 » par « TABLEAU A : ».	Meilleure numérotation.
45	Au niveau du compte 7323-Fonds Mondial	Mettre pour ce compte un montant de « neuf milliards de francs Burundi (9 000 000 000 BIF) » pour les prévisions de l'année 2023/2024.	Les projets financés par ce fonds sont toujours en cours d'exécution.
46	Au niveau du compte 7112900-Prelevement forfaitaire libératoire	Ajouter un montant de « cinq milliards de francs Burundi (5 000 000 000 BIF) » sur ce compte et ajuster le montant au compte correspondant de l'article 1.	A la suite de l'amendement fait à l'article 59 relatif à l'élargissement de l'assiette fiscale.

47	Après le tableau de la ventilation des recettes	Insérer un tableau intitulé « TABLEAU B : CLASSIFICATION ECONOMIQUE GLOBALE DES DEPENSES ».	Ajout utile.
----	-------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------

2.2.2. AMENDEMENT SUR LE TABLEAU DU POINT 2. 3 :

CLASSIFICATION ECONOMIQUE DES DEPENSES PAR MINISTERE

N°	Matière amendée	Amendement	Motivation
48	Au niveau du titre du tableau	Remplacer « 2.3 » par « TABLEAU C : ».	Meilleure numérotation.

2.2.3. AMENDEMENT SUR LE TABLEAU DU POINT 2.4 : BUDGET DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT SUR LES RESSOURCES NATIONALES

N°	Matière amendée	Amendement	Motivation
49	Au niveau du titre du tableau	Remplacer « 2.4 » par « TABLEAU D : ».	Meilleure numérotation.

2.2. 5. AMENDEMENT SUR LE TABLEAU DU POINT 2. 6 : TIRAGE SUR LES DONS DE DEVELOPPEMENT

N°	Matière amendée	Amendement	Motivation
50	Au niveau du titre du tableau	Remplacer « 2.6 » par « TABLEAU F : ».	Meilleure numérotation.

2.2. 4. AMENDEMENT SUR LE TABLEAU DU POINT 2. 5 : TIRAGE SUR PRETS DE DEVELOPPEMENT

N°	Matière amendée	Amendement	Motivation
----	-----------------	------------	------------

N°	Matière amendée	Amendement	Motivation
51	Au niveau du titre du tableau	Remplacer « 2.5 » par « TABLEAU G : ».	Meilleure numérotation.

2.2. 6. AMENDEMENT SUR LE TABLEAU DU POINT 2. 7 : MONTANT GLOBAL DES DEPENSES PAR THEMATIQUE CLE (CLASSIFICATION FONCTIONNELLE DES DEPENSES)

N°	Matière amendée	Amendement	Motivation
52	Au niveau du titre du tableau	Remplacer « 2.7 » par « TABLEAU H : ».	Meilleure numérotation.

2.2. 7. AMENDEMENT SUR LE TABLEAU DU POINT 2. 8 : LE PLAFOND DES EMPRUNTS QUI DEVRONT, LE CAS ECHEANT, ETRE CONTRACTES

N°	Matière amendée	Amendement	Motivation
53	Au niveau du titre du tableau	Remplacer « 2. 8 » par « TABLEAU I: ».	Meilleure numérotation.

2.2.8. AMENDEMENT SUR LE TABLEAU DU POINT 2.9 : LE MONTANT GLOBAL DES DEPENSES PAR PROGRAMMES OU DOTATIONS

54. Amendement 1:

Reformuler le titre comme suit : « **TABLEAU E : VENTILATION DES DEPENSES PAR PROGRAMMES OU DOTATIONS** » et le déplacer pour le mettre après le tableau du point 2. 4 devenu TABLEAU D et renuméroter les tableaux qui suivent dans l'ordre chronologique.

55. Amendement 2 : Remplacer le contenu de ce point par le tableau E tel que modifié par la plénière de l'Assemblée nationale.

Motivation : Suite aux diverses amendements de fond et de forme sur ce tableau.

2.2. 9. AMENDEMENT SUR LE TABLEAU DU POINT 2. 10 : LES PREVISIONS DES RECETTES ET DES DEPENSES DES BUDGETS DES PRETS

N°	Matière amendée	Amendement	Motivation
56	Au niveau du titre du tableau	Remplacer « 2.10 » par « TABLEAU J: »	Meilleure numérotation.

**2.2.10. AMENDEMENT SUR LE POINT 3 : EVOLUTION DE
DECAISSEMENTS DES PRETS PROJETS PAR CREANCIERS ET PAR
PROJET DE 2019/2020-2022/2023**

N°	Matière amendée	Amendement	Motivation
57	Tout le point 3	Supprimer le point et tout son contenu et renuméroter les titres qui suivent dans l'ordre chronologique.	Ajout inutile.

**IV. 2.2.11 AMENDEMENT SUR LE TABLEAU DU POINT 4 : PLAFOND DES
AUTORISATION D'EMPLOIS REMUNERES PAR L'ETAT**

N°	Matière amendée	Amendement	Motivation
58	après le 5 ^{ème} numéro	-Ajouter la 6 ^{ème} ligne libellée comme suit : « MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE » et mettre l'effectif des emplois autorisés ; -Remplacer le point « 4 » par « Tableau K ».	Tenir compte des doléances des sociétés coopératives. Meilleure numérotation.

2.3. AMENDEMENTS DE FOND SUR LES ANNEXES

2.3.1. Au niveau de la page de garde des annexes

59. Amendement : Remplacer le groupe de mots « **6. LES ANNEXES** » par :

« **ANNEXES** ».

ANNEXE I : BUDGET DES COMMUNES EXERCICE 2023/2024.

ANNEXE II : BUDGET DES HOPITAUX EXERCICE 2023/2024.

ANNEXE III : BUDGET DES SOCIETES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS A CARACTERE INDUSTRIEL, COMMERCIAL OU SOCIAL EXERCICE 2023/2024.

**ANNEXE IV. : RECETTES ET DEPENSES CONSOLIDEES DES ENTREPRISES
POUR LES BILANS CERTIFIES, EXERCICE 2021/2022.**

**ANNEXE V. : LISTE DES PROJETS INSCRITS A LA PREMIERE ANNEE DU PIP
2023/
2026.**

**ANNEXE VI. : LISTE DES DIVIDENDES ATTENDUS PAR SOCIETE PUBLIQUE OU
MIXTE.**

**ANNEXE VII : LISTE DES ENCOURS DES CREANCES ET AVANCES DE L'ETAT
SUR
LES SOCIETES PUBLIQUES, MIXTES ET PRIVEES LES EPA, LES APE
ET LES RECOUVREMENTS ATTENDUS AU COURS DE L'EXERCICE.**

**ANNEXE VIII : ENCOURS DES OBLIGATIONS DU TRESOR AU 31.12. 2022 EN
MILLIONS DE BIF.**

**ANNEXE IX : DETAILS DES INVESTISSEMENTS POUR LES NOUVEAUX PROJETS
PRIORITAIRES 21.**

**ANNEXE X : BUDGET 2023/2024 DE CONSTRUCTION ET REHABILITATION DES
INFRASTRUCTURES PUBLIQUES.**

**ANNEXE XI : DETAILS DES PROJETS D'INVESTISSEMENT PAR MINISTERE ET
INSTTUTION.**

Motivation : Pour plus de clarté et meilleure présentation.

2.3.2. Au niveau des annexes I, II et III

60. Amendement : Remplacer le contenu de ces annexes par les tableaux modifiés y relatifs annexés à ce rapport.

Motivation : Pour tenir compte des détails du budget programme.

2.2.3. Au niveau du tableau de l'annexe V: Liste des projets inscrits à la première année du PIP 2023-2026

N°	Matière amendée	Amendement	Motivation
61	Au niveau du point 28	Remplacer le mot « provincial » par le groupe de mots « de l'OBR »	C'est l'OBR qui est concerné

**LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE
NATIONALE**

Très Honorable Gelase Daniel NDABIRABE